

2023
L'ESSENTIEL
L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER



Le mot du directeur général



L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, opérateur public sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, coordonne le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Elle est chargée de la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, le Cap 2030.

« Trésor national » selon le président de la République, ce réseau est unique par son ampleur et son étendue : il est composé de 567 établissements et accueille plus de 390 000 élèves dans 138 pays. Seul réseau scolaire international coordonné par un État, il remplit une mission de service public en permettant aux enfants français vivant à l'étranger de suivre les programmes scolaires français. En accueillant 2/3 d'élèves étrangers avec lesquels les liens étroits tissés sont indéfectibles, ces établissements participent à la diplomatie de la France. Ce rôle du réseau dans la politique étrangère de la France est rappelé dans la feuille de route de l'influence portée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Ce réseau est également unique par la qualité des enseignements dispensés, garantie par l'homologation accordée et vérifiée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Celle-ci est la garantie de l'excellence éducative dans le monde, et de la continuité pédagogique dans les 138 pays d'implantation et avec la France, ce qu'aucun autre système éducatif ne propose.

Unique enfin par son unité, car il s'agit d'un réseau coordonné, cohérent, solidaire comme nous le constatons au quotidien et en particulier dans les périodes de crise, comme dernièrement durant la pandémie de la Covid-19.

Dans ces établissements, les personnels, où qu'ils soient, quel que soit leur métier ou leur nationalité, bénéficient d'une formation professionnelle au plus près de leurs besoins. Animée par l'AEFE, elle est renforcée en 2023 avec la création de seize instituts régionaux de formation sur toute la planète et des dispositifs qui l'accompagnent. C'est une réponse à l'enjeu du développement grâce à la qualité de l'enseignement. C'est aussi un parfait exemple du « laboratoire d'innovation pédagogique pour l'Éducation nationale », rôle consacré au réseau dans la loi du 28 février 2022.

Scolariser son enfant dans un établissement d'enseignement français homologué, c'est vouloir un enseignement de qualité, une formation plurilingue, une ouverture culturelle. Les brillants résultats aux examens – diplôme national du brevet (DNB) et baccalauréat – sont de bons indicateurs de cette qualité exceptionnelle. La poursuite d'études par nos anciens élèves dans les grandes écoles et universités les plus prestigieuses, en France comme dans d'autres pays, en est une autre démonstration. Le baccalauréat français international, qui permet aux élèves de mieux valoriser leur maîtrise de plusieurs langues, est un atout supplémentaire pour leur intégration dans les meilleures universités mondiales. Choisir l'éducation française, c'est aussi choisir une culture de l'autonomie, de la réflexion et de l'engagement social, du savoir vivre ensemble. En somme, c'est une ambition, celle que son enfant se réalise à l'école, qu'il trouve sa place, tout en développant des qualités sociales et humaines fortes. Ce modèle s'adapte aux publics et aux contextes locaux, dans le respect de la réglementation des pays, en lien avec les postes diplomatiques français.

À côté du réseau d'enseignement français à l'étranger, deux dispositifs portés par l'AEFE et par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères répondent à la grande diversité de la demande d'éducation en français à travers le monde. Le développement des sections bilingues francophones d'excellence dans les systèmes éducatifs étrangers est encouragé par l'attribution du Label FrancÉducation. Par ailleurs l'apprentissage et la maîtrise de notre langue par des enfants français non scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger est soutenu par le dispositif FLAM (Français LAngue Maternelle).

L'enseignement français à l'étranger, c'est un véritable écosystème formé autour de l'AEFE par les parents d'élèves, les anciennes et les anciens élèves, les élus des Français de l'étranger, les représentants des personnels, les partenaires d'institutions sportives, éducatives ou médiatiques français ou étrangers. Tous et toutes œuvrent ensemble pour la réussite de tous les élèves et travaillent main dans la main pour la réalisation des objectifs du Cap 2030, le doublement des effectifs à horizon 2030.

C'est ce projet éducatif performant, porté par une large communauté motivée et engagée, que je vous invite à découvrir. Je vous souhaite une bonne lecture de cette brochure.

Olivier BROCHET,
Directeur général de l'AEFE

Les missions

1

SERVICE PUBLIC

<p>SCOLARISATION DES ÉLÈVES FRANÇAIS en tenant compte des capacités d'accueil des établissements</p>	<p>Accompagnement des ENTREPRISES FRANÇAISES À L'INTERNATIONAL</p>
---	---

2

DIPLOMATIE D'INFLUENCE

<p>ACCUEIL D'ÉLÈVES ÉTRANGERS des pays d'accueil et des pays tiers, rayonnement de la langue et de la culture françaises</p>	<p>PROMOTION de l'enseignement supérieur français</p>
<p>SOUTIEN AUX RÉSEAUX DES ANCIENS ÉLÈVES pour le maintien de liens forts entre eux et avec la France</p>	<p>APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS LabelFrancÉducation et associations FLAM</p>

DÉVELOPPEMENT

DU RÉSEAU DES LYCÉES FRANÇAIS INTERNATIONAUX

CONSEIL AUX PORTEURS DE PROJETS

pour l'homologation ou la création d'un établissement

FORMATION DES PERSONNELS

exerçant ou ayant vocation à exercer dans les établissements

COMMUNICATION

en favorisant l'attractivité

ANIMATION DE LA VIE DU RÉSEAU

DIPLOMATIE ÉDUCATIVE

COOPÉRATION

entre les établissements français et étrangers

LABORATOIRE D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues

Le pilotage

Placé sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Agence agit dans le cadre d'une stratégie définie par son conseil d'administration regroupant 34 membres et mise en œuvre par le directeur général et les personnels.

LES PERSONNELS

- Recruter, affecter et rémunérer les personnels de coordination, d'inspection et les personnels d'encadrement, titulaires de l'Éducation nationale
- Évaluer les personnels et les enseignants
- Assurer une formation continue pour les personnels des établissements



LA PÉDAGOGIE

- Assurer le pilotage et l'animation pédagogiques du réseau
- Jouer le rôle de laboratoire d'innovation pédagogique pour l'Éducation nationale (loi du 28 février 2022)

LA VIE DU RÉSEAU

- Proposer des projets et dispositifs à l'échelle du réseau
- Fédérer les acteurs et les partenaires du réseau
- Soutenir les associations d'anciens élèves



LES ÉLÈVES

- Apporter une aide à la scolarité des enfants français par l'attribution de bourses, sous conditions de ressources
- Accompagner les élèves dans la construction de leur parcours d'orientation vers l'enseignement supérieur
- Proposer des bourses au mérite aux élèves étrangers souhaitant poursuivre leurs études supérieures en France (BEM)



→ DÉVELOPPEMENT

- Contribuer au rayonnement de l'éducation, de la culture et de la langue françaises avec les postes diplomatiques et l'équipe France à l'étranger
- Engager des projets immobiliers suivant une programmation quinquennale validée par la commission interministérielle pour les opérations immobilières de l'État à l'étranger (CIME)
- Renforcer le suivi et l'accompagnement des établissements du réseau
- Aider à l'attractivité des établissements français à l'étranger pour les recrutements locaux
- Assurer des formations de qualité grâce aux instituts régionaux de formation
- Signer des partenariats locaux et nationaux avec des organismes universitaires, de formation
- Garantir un pilotage budgétaire et financier prenant en compte les impératifs de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) en conformité avec les orientations stratégiques de l'Agence.
- Accompagner les établissements dans la demande d'octroi de la garantie de l'État français dans le cadre de projet immobilier
- Allouer aux établissements des subventions de fonctionnement, d'investissement, d'équipement et d'appui pédagogique pour renforcer la sécurité et l'attractivité des établissements
- Renforcer l'expertise et le conseil en matière de gouvernance
- Accompagner les porteurs de projet en vue de l'homologation de nouveaux établissements

L'AEFE, colonne vertébrale du réseau d'enseignement français à l'étranger

En mars 2018, **le président de la République a fixé un objectif de doublement des effectifs dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger à horizon 2030**. Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont présenté en octobre 2019 un plan de développement dont l'AEFE assure la mise en œuvre avec les postes diplomatiques.

LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

À cette fin, l'Agence s'est restructurée en interne, avec la mise en place de nouvelles directions et notamment la création du service de l'appui et du développement du réseau (SADR) au sein de la nouvelle direction du développement et de l'accompagnement du réseau (DDAR). L'Agence a opéré également une plus importante déconcentration de ses actions partout dans le monde en créant seize instituts régionaux de formation, l'objectif étant d'accélérer le développement qualitatif et quantitatif du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

La politique de développement mise en place par l'AEFE, en lien avec les services diplomatiques, s'appuie sur trois axes stratégiques :

- Densifier les établissements existants, en les accompagnant sur leurs projets d'extension, leurs sujets de développement et de partenariats.
- Accompagner des écoles existantes non homologuées vers l'intégration du curriculum français et la reconnaissance par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- Soutenir la création de nouveaux établissements, par des actions d'impulsion, de formation et de conseil.

Une feuille de route définie fin 2022 orchestre les actions à mettre en œuvre d'ici à 2026, afin de piloter le changement nécessaire pour s'inscrire dans le marché mondial de l'éducation. Renforcer la visibilité et l'attractivité des établissements internationaux français, partager des objectifs chiffrés, anticiper les besoins en formation et en vivier de personnel font partie des actions prioritaires à engager.

Le SADR, dont les experts sont organisés par zone géographique, accompagnent les postes diplomatiques, les établissements et les investisseurs afin de mener les actions de développement adaptées à chaque acteur et territoire.

Le budget

Le budget de l'AEFE est consolidé autour de trois axes :

- **L'EXCELLENCE ÉDUCATIVE ;**
- **L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU ;**
- **LA MODERNISATION DU RÉSEAU.**

La **programmation du budget est pluriannuelle** pour mieux intégrer la stratégie immobilière, l'évolution prévisionnelle des emplois, la soutenabilité des projets de l'Agence et assurer une meilleure visibilité pour les familles.

Le budget se rapporte aux services centraux à Paris et à Nantes et aux 68 établissements en gestion directe (EGD).

Le budget initial 2023 s'élève à plus de 1,2 milliards d'euros. Il est financé pour un peu plus de la moitié par des ressources propres composées essentiellement par les participations des établissements et les droits de scolarités des familles des élèves scolarisés dans les EGD.

Le financement du budget est complété par des soutiens de l'État, qui reposent sur l'octroi par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de deux subventions répondant à la mission « action extérieure de la France » :

- 441 millions d'euros au titre d'une subvention pour charge de service public, à partir du programme budgétaire de l'État 185, « Diplomatie culturelle et influence »,
- 100 millions d'euros au titre de l'aide à la scolarité, à partir du programme budgétaire de l'État 151, « Français à l'étranger ».

Les dépenses se répartissent ainsi (en crédits de paiement) :

- Les frais de personnel, pour 838,2 millions d'euros (71,4 %),
- Les frais de fonctionnement et d'intervention pour 181,80 millions d'euros (15,54 %),
- Les aides à la scolarité pour 100 millions d'euros (8,5 %),
- Les investissements pour 52,6 millions d'euros (4,6 %).

LA CERTIFICATION EXTERNE DES COMPTES

Le compte financier 2022 de l'AEFE a été certifié sans réserve par le cabinet indépendant Mazars, dans sa mission de commissaire aux comptes. Cette première certification, issue d'une démarche volontaire de l'Agence, couvre l'ensemble du périmètre : les comptes des services centraux et des établissements en gestion directe.

Cette certification sans réserve permet d'apporter aux familles, aux autorités et à l'ensemble des partenaires de l'Agence une garantie supplémentaire sur la qualité de la gestion de l'établissement.

1,2Md€
en recettes
et en dépenses

838 M€
de masse salariale

10 576
équivalent
temps plein (ETP)

71,6 M€
d'engagements et
investissements

553,4 M€
de subvention de l'État

599,4 M€
de recettes propres

Les personnels

LES PERSONNELS DES SERVICES CENTRAUX



LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022



À noter :

Depuis le 18 juin 2022, la logique de recrutement des personnels détachés à l'étranger n'est plus géographique (des expatriés recrutés hors du pays et des résidents établis eux dans le pays d'affectation), mais fonctionnelle. Les fonctionnaires ne sont plus détachés sur des contrats d'expatrié ou de résident mais sur des contrats pour occuper un emploi d'une des trois catégories créées pour assurer dans le réseau les trois missions de nos personnels :

- des emplois d'encadrement,
- des emplois de formation des enseignants du réseau de l'enseignement français à l'étranger,
- des emplois d'enseignement, d'éducation et d'administration.

Les deux premières catégories d'emploi correspondent aux missions des anciens expatriés, la troisième aux missions des anciens résidents. Les personnels d'enseignement d'éducation et d'administration peuvent

désormais être recrutés en dehors du pays d'affectation du poste. De fait, les personnels recrutés sur cette catégorie d'emploi bénéficient :

- de la prise en charge par l'AEFÉ du voyage pour se rendre dans leur lieu d'affectation (pour l'agent recruté et ses ayants droits),
- de l'indemnité de changement de résidence,
- du droit aux congés fixé dans chaque pays (pour l'agent recruté et ses ayants droits) durant la durée du contrat qui les lie à l'AEFÉ.

Le décret 2022-896 du 16 juin 2022, ouvre par ailleurs aux personnels recrutés sur un contrat de résident avant le 17 juin 2022, un droit d'option leur permettant de choisir entre la conservation des dispositions de leur contrat de résident ou le bénéfice d'un nouveau contrat correspondant à ses fonctions dans les conditions du décret modifié à compter de la rentrée 2023.

5 952
AGENTS RECRUTÉS
SOUS CONTRAT DE
DROIT LOCAL PAR LES EGD

30 000
PERSONNELS DE DROIT
LOCAL TRAVAILLANT
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
CONVENTIONNÉS
ET PARTENAIRES

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DES PERSONNELS

Il est assuré par :

- pour le premier degré : 17 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) sur zone ;
- pour le second degré : 11 inspecteurs d'académie
- inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR),
référents de zone.

Ils assurent le pilotage pédagogique de la zone, contribuent à l'élaboration des plans de formation, animent et assurent le suivi des activités des formateurs détachés sur contrats du premier degré (EMFE) et du second degré (EEMCP2).

De par leur expertise, les inspecteurs veillent à l'application des critères de l'homologation.

LA FORMATION DES PERSONNELS

L'objectif de doublement des effectifs du réseau à horizon 2030 a mené l'Agence à renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de formation de tous les personnels du réseau, quel que soit le statut de l'établissement et le statut, le métier et la nationalité du personnel. Un dispositif est par ailleurs créé à destination des personnels nouvellement recrutés pour les accompagner à intégrer le système français et à consolider leur pratique.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les seize instituts régionaux de formation (IRF), des établissements en gestion directe de l'Agence à vocation de formation, sont pleinement opérationnels dans chaque zone de mutualisation.

Ils permettent une meilleure organisation et un meilleur suivi de la formation pour les établissements homologués. Ils viennent répondre aux besoins spécifiques de chaque zone et à ceux exprimés par les personnels et permettent aux personnels comme aux encadrants de définir des plans de formation sur le long terme. Ils sont organisés autour de deux instances permettant une construction conjointe et une pleine transparence des projets pédagogiques mis en place :

- le conseil pédagogique et scientifique (CPS) : il élabore la politique de formation et de développement professionnel

des personnels en articulant les besoins exprimés par les personnels et les établissements de la zone avec les orientations stratégiques de l'AEFE ;

- le conseil des affaires administratives et financières (CAAF) : instance de dialogue et de décision, ouverte à tous les acteurs du monde éducatif de la zone, il valide et met en œuvre le plan régional de formation en assurant, notamment, le suivi de son exécution budgétaire.

L'AEFE a développé une application de gestion et de suivi de la formation, ATENA, pour simplifier et fluidifier les travaux.

Les IRF sont ainsi les garants d'une gouvernance en adéquation avec les objectifs et les missions fixées à l'AEFE, s'intégrant pleinement dans le Cap 2030 initié par le président de la République et pour lequel l'AEFE a été désignée comme colonne vertébrale.

LE DIALOGUE SOCIAL

Les personnels expatriés, résidents, (ainsi que les nouveaux détachés sur contrats d'encadrement, de formateurs des enseignants, d'enseignement, d'éducation et d'administration) et recrutés en contrat local dans les établissements en gestion directe (EGD) du réseau et les personnels du siège de l'AEFE

sont représentés dans chaque organe consultatif par les organisations syndicales élues aux élections professionnelles. Les dernières élections professionnelles de décembre 2022 ont enregistré un taux moyen de participation de 57%.

LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

En plus de leur représentation dans les instances officielles des établissements français à l'étranger et de l'AEFE, les représentants des personnels participent aux groupes de travail thématiques sur différents sujets liés à l'enseignement français à l'étranger.

Il s'agit d'un dialogue social constructif mené par les services, les établissements et les organisations syndicales, qui aboutit à la rédaction des textes réglementaires permettant

le bon fonctionnement de tous les services.

Les organisations syndicales siègent dans les instances consultatives au niveau local ainsi qu'au niveau central.

Les représentants des personnels participent également aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) créé en 2016.

COMMISSIONS CONSULTATIVES

CCPC Commission consultative paritaire centrale/**CCPL** Commission consultative paritaire locale/**CNB** Commission nationale des bourses/**CSA** Comité sociale d'administration
FS Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail
CAS Comité d'action sociale

Les établissements

68

établissements en
GESTION DIRECTE
qui sont des services
déconcentrés de
l'Agence

162

établissements
CONVENTIONNÉS
avec l'AEFE et gérés par
des associations
ou des fondations

337

établissements
PARTENAIRES

L'HOMOLOGATION

Délivrée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'homologation certifie la conformité de l'enseignement aux exigences, programmes, objectifs pédagogiques et règles d'organisation du système éducatif français.

Vecteur d'excellence, elle permet à des élèves de toutes nationalités de suivre un enseignement conforme aux programmes de l'Éducation nationale française grâce à des méthodes pédagogiques exigeantes, mondialement reconnues et porteuses de valeurs universelles : tolérance, humanisme, égalité des chances, curiosité intellectuelle, promotion de l'esprit critique.

LE BUDGET GLOBAL

Pour les établissements relevant de l'AEFE, le budget global repose sur un principe de cofinancement : frais de scolarité d'une part, subventions allouées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères d'autre part.

La France est le seul pays qui a fait le choix de se doter d'un dispositif d'enseignement à l'étranger de cette ampleur, financé pour une part importante par des fonds publics.

LE DISPOSITIF DES INSTITUTS RÉGIONAUX DE FORMATION

Les établissements sont regroupés en seize zones dans chacune desquelles un institut régional de formation. C'est dans ce cadre régional que sont gérés la formation continue des personnels, les missions des enseignants formateurs du premier et du second degré implantés dans les zones et le financement d'actions pédagogiques. Le vote de la proposition de loi visant à faire évoluer la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger le 28 février 2022 a permis la création administrative des établissements en EGD à vocation de formation, étape finale pour la mise en place effective des instituts régionaux de formation.

Les acteurs du réseau

Au côté des 68 établissements en gestion directe par l'Agence, le réseau des établissements est géré par différents acteurs : des comités de gestion réunissant des familles et associations et des groupes éducatifs jouant un rôle central.

LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

La Mission laïque française, acteur associatif historique de l'enseignement français à l'étranger, dirige 33 établissements en pleine responsabilité et a des accords de coopération et de partenariat avec 98 autres établissements scolaires à programme français, dans 37 pays. Mlf scolarise ainsi plus de 61 000 élèves de la maternelle à la terminale. Créée en 1902, reconnue

d'utilité publique en 1907, la Mlf est une association à but non lucratif.

La Mission laïque française est liée à l'État par deux conventions avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), ainsi que par un accord-cadre avec l'AEFE. Elle s'inscrit résolument dans

les grandes orientations de la politique étrangère de la France de rayonnement du modèle éducatif français, en conformité avec les directives du ministère en charge de l'Éducation nationale sur les programmes des établissements scolaires homologués.



mission
laïque
française

GROUPES ÉDUCATIFS INTERNATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

- **ACACIA** est un réseau asiatique avec des établissements à Bangkok, Phom Penh et Hanoï pour un total de 120 élèves.
- **L'AFLEC** est une association créée en 2000 par des personnes issues des milieux de l'enseignement en France et au Liban. Elle développe et pilote cinq établissements scolaires homologués au Liban (2) et aux Emirats Arabes Unis (3). Ces établissements scolarisaient 4 777 élèves à la rentrée 2020.
- **L'AIU** (Alliance israélite universelle) est un réseau implanté en France, au Canada, au Maroc et en Israël. S'inspirant de la tradition et des valeurs de l'école républicaine française, ce réseau scolaire s'étend de l'école maternelle aux classes préparatoires aux grandes écoles.
- **HOLGED** (Holding Générale d'Éducation) est un groupe implanté Maroc et en Tunisie, qui scolarise 15 000 élèves, qui scolarise 15 000 élèves dans plusieurs écoles à cursus national, international (bilingue et trilingue). Deux de ses écoles – Al Jabr au Maroc et l'ISC « International School of Carthage » - sont des établissements homologués, partenaires de l'AEFE.
- **IEG** (International Education Group) possède quatre établissements d'enseignement français au Maroc avec 3 200 élèves et un réseau anglophone en Éthiopie avec 1 600 élèves. Le groupe a ouvert un établissement d'enseignement français à Amsterdam en septembre 2021.
- **ODYSSEY** est un réseau scolaire international privé français qui possède les trois écoles françaises internationales (EFI) de Casablanca, Bruxelles, et Bucarest, qui a intégré le réseau asiatique La Petite école composé de trois établissements à Singapour, Hô Chi Minh Ville et Bangkok ainsi que le réseau européen Scholae Mundi qui possède des écoles françaises à Sarajevo, Odessa, Skopje, Tirana, Pristina, Saint Petersburg et Podgorica. françaises à Sarajevo, Odessa, Skopje, Tirana, Pristina, Saint Petersburg et Podgorica.



Les élèves

+ de 80
langues
enseignées

308 sections
internationales

102 établissements
proposeront le parcours
menant au BFI

120 000
élèves français

390 000
élèves

260 000
élèves étrangers
dont 215 000
nationaux

UNE ÉDUCATION PLURILINGUE

- Assurer **un enseignement en langue française** selon des modalités innovantes et adaptées à la spécificité de chaque public.
- Enseigner **la langue du pays hôte** aux élèves français et étrangers.
- Promouvoir **le plurilinguisme** dans un contexte international.
- Proposer **un apprentissage renforcé des langues** grâce à des parcours d'excellence comme les sections internationales, européennes ou orientales, les sections binationales et le parcours PARLE.

Les **parcours PARLE** (parcours adaptés et renforcés de langues étrangères) conçus par l'AEFE ont pour objectif de conforter qualitativement la formation linguistique des élèves, de renforcer la

maîtrise d'une langue vivante étrangère autre que la langue du pays hôte. Ils peuvent être proposés en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe et vietnamien.

LE DISPOSITIF D'ÉCHANGES ADN-AEFE

Il s'agit d'un programme d'échanges scolaires de l'AEFE. Il permet aux élèves de seconde dans un établissement français à l'étranger ou en France d'être scolarisés plusieurs semaines dans un autre établissement français à l'étranger. Depuis son lancement en 2017, le nombre de lycées français du monde impliqués dans le projet est passé de 15 à 112 dans plus de 60 pays. Les élèves, tous volontaires, bénéficient d'une immersion dans un autre environnement linguistique et culturel, avec le français comme langue commune, tout en continuant à suivre leur programme scolaire. Avec l'apparition de la crise sanitaire, le dispositif ADN Carbone 0 a été lancé en 2020-2021, permettant de développer à distance des projets communs entre deux classes de 3^e, et depuis la rentrée de septembre 2021 entre deux classes de fin de primaire (CM1, CM2), dans le cadre de ADN Carbone 0 junior. En 2023, les échanges ADN-AEFE reprennent !

RENFORCER LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

L'utilisation des services et outils numériques permet de renforcer les synergies dans le réseau : plateforme collaborative et d'échanges sur le thème de l'orientation entre lycéens et anciens élèves (AGORA Monde), constitution d'un réseau de Web radios, MOOC pour optimiser l'arrivée des étudiants en France, etc.



UNE ÉCOLE CITOYENNE

Permettre aux élèves de devenir **des citoyens responsables** dans le respect des principes de la citoyenneté républicaine et démocratique.

UNE ÉCOLE INCLUSIVE

Proposer, à partir d'une analyse collective permettant le nécessaire croisement des regards et des expertises, **des réponses pédagogiques adaptées** aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

Accompagner les établissements et leurs équipes dans le sens d'une **adaptation de l'offre éducative** au service d'une individualisation des parcours, et de l'accessibilité des savoirs. Chaque élève sera ainsi convaincu d'avoir sa place à l'école pour y grandir avec les autres dans le respect de sa différence.

Construire une école **au service de la réussite de tous** en construisant un parcours de formation, d'orientation et d'insertion, à la hauteur des capacités de chacun.

↳ L'OBSERVATOIRE POUR LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

En 2016, l'AEFE a créé un observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Cet observatoire rassemble des élus, des membres de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, de la Mission laïque française, des fédérations de parents d'élèves, des associations des Français de l'étranger ainsi que des représentants des personnels.

Son objectif est double : mettre en valeur les bonnes pratiques des établissements français à l'étranger et améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.



RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

SESSION DE JUIN 2022

98,5 %

DE RÉUSSITE

VS 99,3 % EN 2021

28 %

DE MENTION
« TRÈS BIEN »

VS 28,6 % EN 2021

29,4 %

DE MENTION
« BIEN »

VS 32,2 % EN 2021

25,6 %

DE MENTION
« ASSEZ BIEN »

VS 26,3 % EN 2021

RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

SESSION DE DÉCEMBRE 2022 (SAUF VANUATU)

99 %

DE RÉUSSITE

29,2 %

DE MENTION
« TRÈS BIEN »

30 %

DE MENTION
« BIEN »

26,2 %

DE MENTION
« ASSEZ BIEN »

Les anciens élèves

850
BEM

90
NATIONALITÉS



aefe.fr

88
ASSOCIATIONS
LOCALES
PRÉSENTES SUR
LES 5 CONTINENTS



alfm.fr

BOURSIERS EXCELLENCE-MAJOR (BEM)

Piloté par l'AEFE, qui en a confié la gestion administrative à Campus France, ce programme permet de soutenir 850 étudiants de nationalité étrangère pendant cinq années d'études supérieures en France dans des filières d'excellence. Une fois sélectionnés par une commission d'experts, les nouveaux boursiers bénéficient d'un accueil et d'un suivi personnalisés mis en œuvre par le bureau parcours des élèves et orientation de l'AEFE. Ce programme, créé en 1992, connaît un succès croissant. Il joue un rôle majeur dans la politique d'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des élèves étrangers et contribue à la diplomatie d'influence de la France.

L'ASSOCIATION MONDIALE DES ANCIENS ÈLÈVES (UNION-ALFM)

Née en 2010, l'association des Anciens des lycées français du monde, aujourd'hui Union-ALFM, promeut les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens élèves des établissements français à l'étranger et met en réseau ses membres sur les cinq continents. Elle encourage la création et le développement d'associations locales et l'entraide, notamment grâce à un forum professionnel annuel créé en 2019. L'association Union-ALFM participe aux manifestations organisées par l'AEFE et les établissements scolaires de l'étranger (accueil et cérémonie de sortie des BEM, cérémonie de remise de diplômes des bacheliers, FOMA, etc.) Depuis septembre 2021, le collectif des « Ambassadeurs de l'Union-ALFM » se réunit une fois par mois pour travailler sur des projets communs et échanger sur des thèmes divers. Il est constitué d'une trentaine de référents d'associations locales, représentant 23 pays.

LA PLATEFORME ALFM.FR

La plateforme ALFM.FR est un réseau social, associatif et professionnel, au service de tous les anciens élèves, quel que soit leur âge ou leur lycée français de scolarisation. Elle permet de retrouver les anciens élèves du monde grâce à un annuaire géolocalisé, développer son réseau et valoriser ses initiatives, associatives ou professionnelles. Les anciens élèves peuvent également rejoindre un groupe (géographique, thématique) ou même créer et gérer leur propre communauté grâce à des outils digitaux et statistiques adaptés.

Cette plateforme a été créée en 2017 par l'AEFE et cédée à l'association mondiale en 2020. Elle est désormais animée par l'Union-ALFM, en collaboration avec les associations locales et de nombreux membres bénévoles. L'interface a été renouvelée en 2022 afin de pouvoir, notamment, développer des partenariats avec des entreprises et des institutions souhaitant s'engager auprès des anciens élèves. Celles-ci pourront, par exemple, publier leurs offres et les diffuser directement au sein du réseau mondial.

LA PLATEFORME AGORA MONDE

La plateforme AGORA Monde, agora-aeфе.fr, rassemble plus de 130 000 utilisateurs. Elle a pour objectif de mettre en relation les lycéens du réseau et les jeunes anciens pour échanger sur les parcours d'orientation et la vie étudiante afin de créer un réseau d'entraide pour tous ceux qui bénéficient, ou ont bénéficié, du système éducatif français à l'étranger. Des fonctionnalités telles que le forum, l'annuaire, les interviews vidéo des partages d'expériences et témoignages sur le vécu étudiant, sont mis à la disposition des lycéens pour construire leur parcours d'orientation. Les enseignants du réseau se retrouvent également sur le forum de la plateforme pour prendre part à des événements collaboratifs en ligne qui sont des rendez-vous fédérateurs pour les 315 établissements utilisateurs d'AGORA Monde. En 2023, AGORA Monde fête ses 10 ans !



L'aveni r —
en réseau !

PLUS DE
9 000
INSCRITS

alfm.fr



130 000
UTILISATEURS



agora-aeфе.fr

11

DÉPUTÉS
REPRÉSENTANT
LES FRANÇAIS
ÉTABLIS
HORS DE FRANCE
dans
11 circonscriptions

12

SÉNATEURS
REPRÉSENTANT
LES FRANÇAIS
ÉTABLIS
HORS DE FRANCE
dans la
circonscription monde

442

CONSEILLERS DES
FRANÇAIS DE
L'ÉTRANGER
dans
130 circonscriptions

90

CONSEILLERS À
L'ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER
dans
15 circonscriptions

L'AEFE développe et entretient des échanges permanents avec les élus des Français établis hors de France.

PARLEMENTAIRES

Le directeur général de l'AEFE communique régulièrement avec les parlementaires et est auditionné par les membres des commissions permanentes (affaires étrangères, finances, affaires culturelles), et notamment dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances. Deux députés et deux sénateurs siègent au conseil d'administration de l'AEFE.

AFE

Les 90 conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) siègent deux fois par an à Paris et travaillent dans six commissions permanentes (dont la commission enseignement). L'AFE est représentée par un titulaire (plus un suppléant) au conseil d'administration de l'AEFE et par deux titulaires à la commission nationale des bourses

CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Élus locaux de l'étranger, les 442 conseillers des Français de l'étranger siègent dans les conseils consulaires de bourses et dans les conseils d'établissement. Un ou une conseillère des Français de l'étranger siège depuis 2022 au conseil d'administration de l'AEFE.

Les élus participent également aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP), créé par l'AEFE en juin 2016, qui, avec la Mif, travaille à l'amélioration de l'inclusion scolaire dans le réseau.

Les parents d'élèves sont au cœur de la vie des établissements, d'abord parce qu'ils ont choisi de faire confiance au modèle éducatif français, ensuite parce qu'ils sont très engagés et contribuent de manière substantielle au financement des établissements. Ils élisent leurs représentants au conseil d'établissement et au conseil d'école.

Les associations de parents d'élèves (APE) des établissements d'enseignement français à l'étranger sont représentées au conseil d'administration de l'AEFE par deux fédérations de parents d'élèves :

→ **La FAPÉE** (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger). Créée par des parents de toutes nationalités en 1980 et reconnue d'utilité publique en 1985, la FAPÉE réunit exclusivement des associations de parents d'élèves (APE) du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Elle représente plus de 180 associations dans le monde dont près de 80 associations de parents gestionnaires de leur établissement – conventionné ou partenaire. Elle est indépendante de toute attache politique, syndicale ou religieuse. La FAPÉE est un interlocuteur et une force de proposition reconnus,

notamment dans le cadre des groupes de travail, grâce à sa connaissance approfondie du réseau acquise par l'étendue de sa représentativité. Elle siège également activement à l'OBEP.

→ **la FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves). Fondée en 1947, la FCPE a été reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire en 1982. Cette fédération indépendante compte 310 000 adhérents en France et à l'étranger.

Ces deux fédérations siègent par ailleurs à la commission nationale des bourses de l'AEFE, à l'instar d'une autre fédération :

→ **l'UFAPÉ** (Union fédérale des associations de parents d'élèves de l'étranger), créée en 1971, est l'une des composantes de la fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP).

L'AEFE s'entoure de nombreux partenaires qui partagent ses valeurs au service de l'éducation et de la citoyenneté. Elle permet ainsi au réseau scolaire mondial qu'elle coordonne de participer à des initiatives innovantes et à des événements de grande envergure.

Réseau LabelFrancÉducation



587
ÉTABLISSEMENTS

62
PAYS



labelfranceducation.fr

Créé en 2012, le LabelFrancÉducation est attribué par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) aux filières d'enseignement bilingue francophone proposant un enseignement renforcé de la langue française et un enseignement en français d'au moins une discipline non linguistique, conformément aux programmes scolaires du pays d'accueil.

L'AEFE est responsable de la gestion opérationnelle du réseau labellisé, conformément aux orientations stratégiques définies par le MEAE.

L'appartenance au réseau LabelFrancÉducation participe de l'attractivité des filières bilingues en répondant à une double exigence d'excellence et d'ouverture pour les élèves.

L'AEFE garantit par ailleurs la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques et services par l'ensemble des acteurs et partenaires du dispositif (Institut français, CIEP, TV5Monde, etc.).

L'objectif fixé par le président de la République en mars 2018 d'atteindre 500 établissements labellisés LabelFrancÉducation à l'horizon 2022 est atteint.

Dispositif FLAM



159
ASSOCIATIONS
SUBVENTIONNÉES

39
PAYS



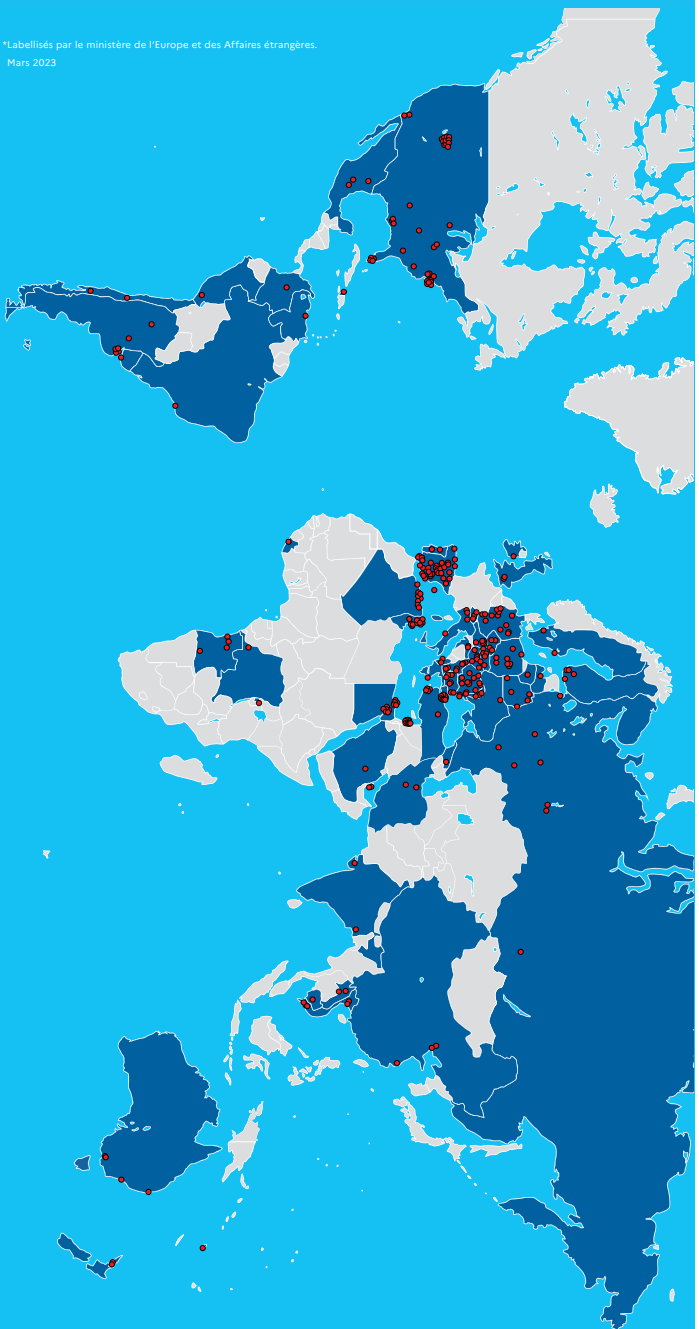
associations-flam.fr

Le programme FLAM (Français Langue Maternelle) a été créé en 2001 par le ministère des Affaires étrangères, à l'initiative d'élus représentant les Français établis hors de France. Le dispositif d'appui financier aux associations FLAM a été confié en 2009 à l'AEFE.

Son objet est d'apporter un soutien à des initiatives extrascolaires visant à favoriser la pratique de la langue française chez les enfants français scolarisés dans une autre langue que le français.

Les associations peuvent ainsi bénéficier de subventions d'aide au démarrage pendant leurs premières années d'existence, de subventions pour l'organisation de rencontres régionales, ainsi que d'aide à projets pour les aider à renforcer l'attractivité de leur offre (formation d'intervenants, projets culturels, projets pédagogiques, etc.).

*Labellisés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
Mars 2023



62 pays

587 établissements *



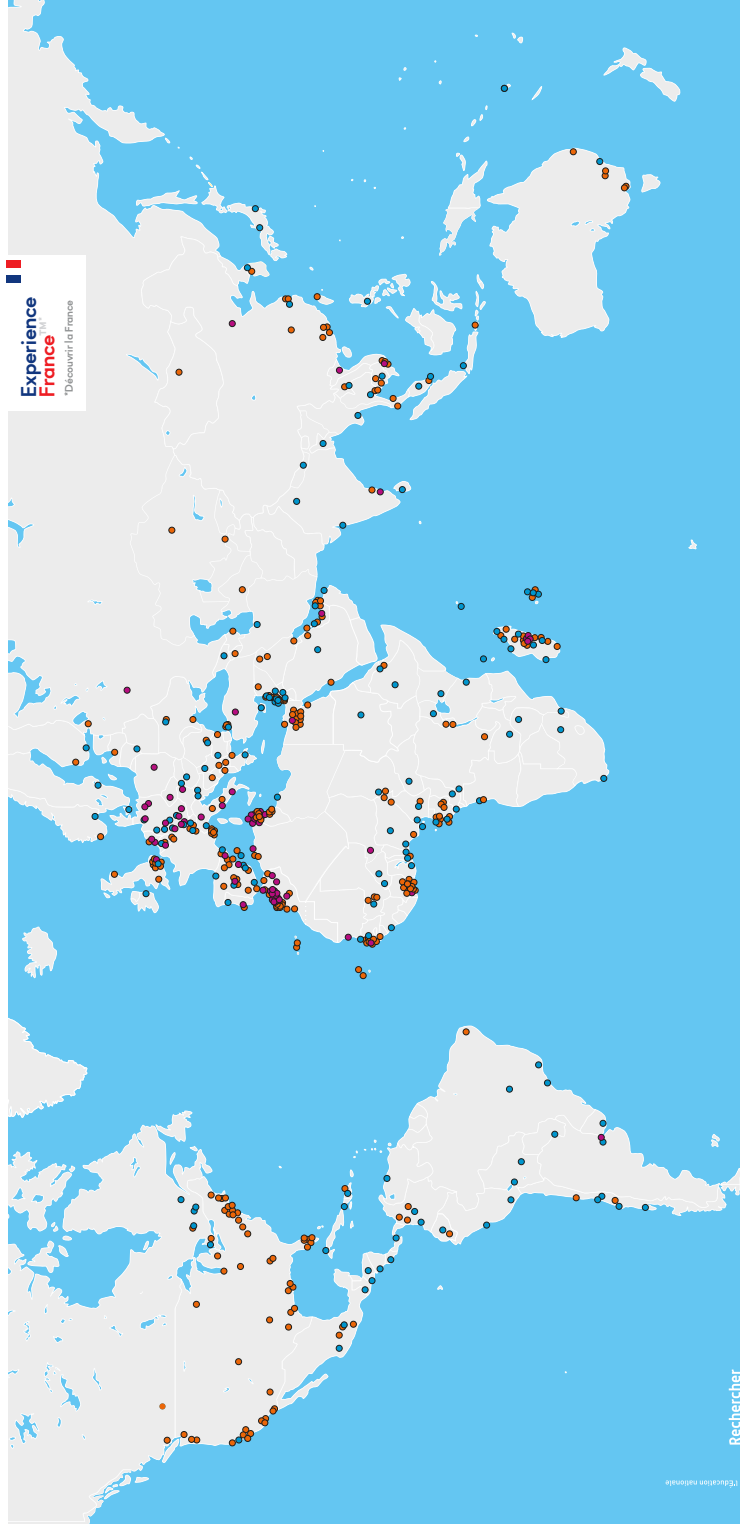
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



**Experience
France**
"Découvrir la France"

Rechercher
un établissement



138 pays **567 établissements** **390 000 élèves**

dont 98 de la Mission laïque française

Les établissements

En gestion directe



Conventionnés



Partenaires

Conception et réalisation :

2023/Service des relations extérieures de l'AEFE

Crédits photos : AEFE

Couverture photos :

Lycée français Jean-Mermoz Dakar, Sénégal


**Experience
France™***

*Découvrir la France

AGENCE POUR
**L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER**

23, place de Catalogne, 75014 Paris
1, allée Baco - BP 21509, 44015 Nantes